RÈGLEMENT 23-567 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA RUE DU COLLÈGE ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Julie Roy, directrice générale de la municipalité de Lambton certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 23-567 est de 646
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 76;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0 .

Je déclare

- ☒ que le règlement 23-567 décrétant des travaux de réfection sur la rue du Collège et autorisant un emprunt pour en payer le coût est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Julie Roy
Directrice général et greffière-trésorière

date : 27-06-2023

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)